# Informations clés pour l'investisseur



Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

# SRI WORLD EQUITY, un compartiment de GENERALI INVESTMENTS SICAV

Classe: C, Part: X (Capitalisation) ISIN: LU0260158042
Cette SICAV est gérée par Generali Investments Luxembourg S.A

#### Objectif et politique d'investissement

L'objectif du Fonds est de surperformer son Indice de référence et de fournir une appréciation du capital à long terme, en investissant sur les marchés d'actions dans les principales régions développées (qualifiés de Marchés réglementés). Pour atteindre cet objectif, un processus d'investissement responsable sera appliqué et permettra d'analyser les caractéristiques ESG des sociétés en portefeuille, comme détaillé dans le Supplément du Fonds. Le Fonds est entièrement libre quant à l'allocation par région et prendra en compte les critères tant financiers qu'extrafinanciers lors de la sélection des titres de participation.

Le Fonds promeut les caractéristiques ESG en vertu de l'article 8 du règlement SFDR. Le Fonds ne bénéficie pas du label ISR en France. Le Fonds investira au moins 90 % de son actif net dans des actions en privilégiant les investissements directs de grande capitalisation. Les petites et moyennes capitalisations ne sont toutefois pas exclues.

Le Gestionnaire financier promeut les caractéristiques environnementales et sociales, et applique sur une base continue le processus ESG suivant pour sélectionner les titres de participation, sous réserve que les émetteurs suivent de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise. Comme le Fonds investira au moins 90 % de son actif net dans des actions, ce processus de sélection ESG couvrira au moins 90 % du portefeuille du Fonds.

Tous les émetteurs de titres dans lesquels le Fonds peut investir seront soumis à un filtre éthique exclusif excluant les émetteurs impliqués dans certaines activités telles que, notamment, la fabrication d'armes portant atteinte aux principes humanitaires fondamentaux ou l'implication dans des dommages environnementaux graves.

Les actions mondiales seront ensuite sélectionnées sur la base d'une approche «Best-in-class» par secteur, en tenant compte des controverses ainsi que des critères ESG importants et pertinents pour chaque secteur d'activité, y compris, mais sans s'y limiter, les émissions de CO2, le taux de renouvellement du personnel et l'éthique commerciale

Par conséquent, au sein de l'univers d'investissement initial du Fonds et après le processus de sélection négatif décrit ci-dessus, le Gestionnaire financier sélectionnera des titres présentant des fondamentaux solides et affichant une note ESG positive par rapport à leurs concurrents au sein d'un secteur donné.

Le processus de sélection ESG décrit ci-dessus vise à exclure au moins 20 % de l'univers d'investissement initial afin de garantir une sélection efficace des titres de sociétés de l'univers d'investissement qui répondent le mieux aux critères ESG importants au sein d'un secteur d'activité donné et, par conséquent, qui répondent le mieux à la qualité ESG du portefeuille du Fonds. Il peut y avoir des incohérences

potentielles et une absence de données ESG, notamment lorsqu'elles sont émises par des fournisseurs de données externes (plus de détails sur les limites méthodologiques sont disponibles dans le Supplément du Fonds).

Le Fonds peut également investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des liquidités, des instruments du marché monétaire, des titres de créance, des titres apparentés aux actions, y compris, sans s'y limiter, des titres de créance convertibles en actions ordinaires, des actions privilégiées et des warrants sur valeurs mobilières, ainsi que des actions ou des parts d'autres OPCVM ou OPC, non soumis au processus d'investissement responsable.

Le Fonds fait l'objet d'une gestion active par rapport à son Indice de référence, qui est utilisé par le Gestionnaire financier pour définir l'univers d'investissement initial du Fonds. Le Fonds ne suit pas l'Indice de référence, mais vise à le surperformer. Le Gestionnaire financier aura néanmoins toute latitude pour choisir (i) dans quelles composantes de l'Indice de référence le Fonds doit investir, selon les critères ESG susmentionnés avec lesquels l'Indice de référence n'est pas aligné, et (ii) les pondérations des émetteurs retenus au sein du portefeuille du Fonds, selon les considérations financières et extrafinancières susmentionnées.

Il n'existe aucune restriction quant à la mesure dans laquelle la performance du Fonds peut s'écarter de celle de l'Indice de référence. Le Gestionnaire financier peut également investir dans des instruments qui ne sont pas des composants de l'Indice de référence.

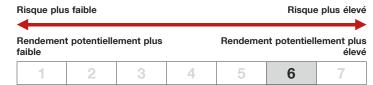
Le Fonds peut utiliser des instruments financiers et des instruments dérivés à des fins de couverture, de gestion efficace de portefeuille et d'investissement. L'utilisation d'instruments financiers dérivés se limite aux techniques qui ne modifient pas la politique de sélection ESG de manière significative ou à long terme. Pour chaque utilisation d'un instrument dérivé, lorsque cela est possible, une notation ESG sera systématiquement attribuée à l'actif sous-jacent et sera prise en compte dans la notation ESG globale du portefeuille. Le Fonds peut également utiliser des techniques de prêt sur titres pour atteindre son objectif d'investissement.

Le Fonds est à capital variable. Vous pouvez obtenir le rachat des parts du Fonds chaque jour ouvrable au Luxembourg.

Cette catégorie de parts ne donne lieu à aucun dividende.

L'Indice de référence du Fonds est le MSCI World - Net Total Return Index. L'Indice de référence du Fonds n'est pas aligné sur les caractéristiques environnementales et sociales mises en avant par le produit, et que le processus d'investissement responsable permet d'intégrer.

## Profil de risque et de rendement



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle du Fonds sur une période de 5 ans. Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement.

L'exposition diversifiée du Fonds aux marchés d'actions et aux risques de change explique qu'il soit classé dans cette catégorie.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le Fonds non pris en compte dans cet indicateur:

Risque de contrepartie: Le Fonds négocie des transactions sur dérivés avec diverses contreparties. Il existe un risque que les contreparties ne soient plus en mesure d'honorer leurs obligations de paiement.

Risque opérationel et risque lié à la conservation des titres: Le Fonds pourrait être victime de fraude ou de tout autre acte criminel. Il pourrait également subir des pertes suite à des malentendus ou à des erreurs de la part de collaborateurs de la Société de Gestion, de la banque dépositaire ou de parties externes. Finalement, la gestion ou la conservation de ses encours pourraient être impactées par des évènements extérieurs tels que des incendies, des désastres naturels, etc...

Finance durable: Il n'existe actuellement aucun cadre universellement accepté ni aucune liste de facteurs à prendre en compte pour s'assurer que des investissements sont durables. Le cadre juridique et réglementaire régissant la finance durable est toujours en cours de développement. L'absence de normes communes pourrait se traduire par l'adoption d'approches différentes pour fixer et atteindre les objectifs ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance). L'application de

critères ESG au processus d'investissement pourrait exclure des titres de certains émetteurs pour des raisons non financières et par conséquent faire renoncer à des opportunités de marché qui seraient accessibles à des fonds qui ne respectent pas de critères ESG ou de durabilité.

Pour plus d'information sur les risques du Fonds, veuillez vous reporter à la partie risques du prospectus.

#### **Frais**

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle de vos investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5 %
Frais de sortie	1 %

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseiller financier ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Commission de performance	Non applicable
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Frais courants	1,14 %
Frais prélevés par le fonds sur une année	

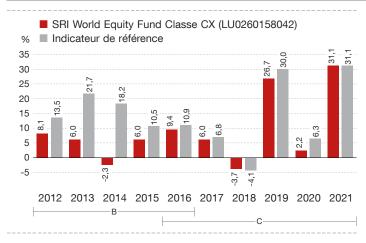
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Le pourcentage des frais courants se base sur les frais des 12 mois précédents, clos au 31 décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de performance, le cas échéant, et les frais de portefeuille liés aux opérations, à l'exception des frais payés au dépositaire et tout frais d'entrée/de sortie versé à un organisme de placement collectif sous-jacent.

Une commission de conversion d'un maximum de 5,00 % de la valeur liquidative par part à convertir peut être facturée.

Pour plus d'informations sur les frais du Fonds, veuillez vous reporter aux parties du prospectus, disponible à l'adresse www.generali-investments.lu.

### Performances passées



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés sur le Fonds, en tenant compte des dividendes nets réinvestis.

Date de création du Fonds: 3 juillet 2006.

Date de lancement de la part de Fonds: 26 juillet 2006.

Les performances passées ont été calculées en EUR.

Indice de référence: MSCI World - Net Total Return Index. Le Fonds faisant l'objet d'une gestion active, il n'est pas prévu que la performance de cette catégorie d'actions suive celle de l'Indice de référence.

La politique d'investissement a changé le 01/10/2020.

- B La politique d'investissement a changé le 06.06.2011. Après le 05.06.2011, l'indicateur de référence était [85% MSCI World + 15% MSCI Europel
- C La politique d'investissement a changé le 19.02.2016. Après le 18.02.2016, l'indicateur de référence était [MSCI World Net Total Return Index]

#### Informations pratiques

Dépositaire: BNP Paribas S.A.

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en anglais gratuitement auprès de Generali Investments Luxembourg S.A., 4 Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ou à l'adresse électronique suivante: **GlLfundInfo@generali-invest.com**.

La SICAV est divisée en compartiments multiples. Les actifs de chaque compartiment sont séparés des autres compartiments de la SICAV. Le prospectus concerne tous les compartiments de la SICAV. Son dernier rapport annuel consolidé est disponible auprès de la société de gestion.

Sous certaines conditions, vous pouvez convertir tout ou partie de vos parts d'un compartiment en parts d'un ou plusieurs autres compartiments. Vous trouverez des informations sur la procédure de droit de conversion au chapitre 8 du Prospectus.

Le Fonds propose d'autres classes pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

Les détails à jour de la politique de rémunération de la Société de gestion, comprenant, entre autres, une description du calcul des rémunérations et des bénéfices ainsi que l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des bénéfices, y compris la composition du comité de rémunération, sont disponibles sur le site Internet **www.generali-investments.lu** et un exemplaire papier de ladite politique de rémunération est également disponible sans frais pour les investisseurs qui en font la demande auprès du siège social de la Société de gestion.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur son site Internet: www.generali-investments.lu.

La responsabilité de Generali Investments Luxembourg S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Le Fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Generali Investments Luxembourg S.A. est agréée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er octobre 2022.

